

	 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة قرطاج	 ECOLE DOCTORALE IHEC CARTHAGE
Date de création : 29/03/2025	AVIS	GVR-AV-01-00
	MODALITES D'INSCRIPTION EN 1^{ère} ANNEE DE THESE DE DOCTORAT	

1. Etape préliminaire obligatoire : création d'un compte doctorant

L'étudiant est d'abord invité à créer un « compte doctorant » sur la plateforme de l'école doctorale EDOCT. Pour cela, il convient de suivre les étapes suivantes :

1. Accéder à la plateforme de l'École Doctorale sur le lien suivant : <https://www.doctorat.ihc-carthage.tn/>, remplir soigneusement toutes les informations requises et joindre les documents demandés. Il sera notamment demandé à l'étudiant d'insérer une version numérique des diplômes obtenus (Bac, Maîtrise, DEA ou Mastères), des relevés de note et des décisions d'équivalence pour ses diplômes obtenus à l'étranger.

👉 Après validation de cette première étape, l'étudiant reçoit un e-mail confirmant la réception de sa demande de création de compte.

2. Les informations saisies sont vérifiées par l'administration de l'École Doctorale. Une fois le compte validé, l'étudiant en est informé par e-mail, **à l'adresse utilisée lors de la création du compte.**

2. Dépôt d'une demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse sur la plateforme de l'école doctorale :

Dès que l'étudiant reçoit une confirmation de création de son compte sur la plateforme de l'école doctorale par email ainsi que ses paramètres d'authentification, il est en mesure d'entamer la procédure de dépôt d'une demande d'inscription en 1^{ère} année de thèse. Les étapes sont les suivantes :

1. **Télécharger la fiche d'encadrement, l'avis du Directeur de thèse et la déclaration sur l'honneur** (disponibles sur la plateforme de l'École Doctorale). Les fiches doivent être dûment remplies et signées par l'étudiant et le directeur de thèse uniquement (dans une première étape). **La déclaration sur l'honneur doit porter la signature légalisée du futur doctorant.**
2. **Télécharger la charte du doctorat** (disponible sur la plateforme). Son contenu doit être lu attentivement, puis la fiche remplie et signée par l'étudiant, le directeur de thèse et le directeur du laboratoire de recherche, dans une première étape.

3. Remplir la demande d'inscription en ligne sur la plateforme

4. Insérer les pièces suivantes (version électronique) :

- La fiche d'encadrement signée par l'étudiant et le directeur de thèse, l'avis du directeur de thèse signé et la déclaration sur l'honneur portant la signature légalisée du doctorant (**groupés dans un même document**).
- Le projet de thèse et le rapport anti-plagiat (**groupés dans un même document**). Le projet de thèse comporte impérativement la problématique, une revue de la littérature, la méthodologie ainsi qu'un état des données disponibles. Le rapport anti-plagiat du projet de thèse doit être produit par le logiciel Turnitin et signé par le directeur de recherche (le taux de plagiat indiqué ne doit pas dépasser 10%).
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport (pour les étudiants étrangers)
- Une photo d'identité
- La charte du doctorat signée (joindre uniquement la page comportant les signatures)
- Un CV

5. Après insertion de toutes les données et formulaires requis sur la plateforme, **imprimer la demande d'inscription au doctorat (système LMD)**, la signer et la déposer auprès du **service de Doctorat et d'habilitation universitaire**, accompagnée de la version papier des pièces suivantes :

- La fiche d'encadrement signée
- La charte du Doctorat signée (page des signatures)
- 3 exemplaires du projet de thèse
- Le rapport anti-plagiat du projet de thèse produit par le logiciel Turnitin et signé par le directeur de recherche (le taux de plagiat indiqué ne doit pas dépasser 10%).
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport (étudiants étrangers)
- Deux photos d'identité récentes
- La déclaration sur l'honneur avec signature légalisée du doctorant.
- Une copie certifiée conforme à l'original de tous les diplômes obtenus (Bac, Maîtrise, DEA ou Mastères), des relevés de note et des décisions d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger.

3. Validation ou refus du dossier

Après examen du dossier par la commission de Doctorat et du comité de thèse désigné, l'étudiant reçoit une notification par courrier électronique l'informant de la décision prise :

- **Acceptation** du dossier et **inscription définitive** en première année de doctorat ;
- **Demande de révision ou de complément** du dossier en vue d'une **réinscription** ;
- **Refus** de la demande d'inscription.

4. Étapes finales après validation du dossier

Après approbation du dossier, l'étudiant est informé par e-mail de la procédure à suivre pour finaliser son inscription :

- Paiement des frais d'inscription via le site www.inscription.tn, puis dépôt du **reçu de paiement** sur la plateforme de l'école doctorale.

- Inscription sur le **Fichier national des thèses** (www.theses.rnu.tn), avec validation obligatoire par le directeur de thèse, puis dépôt du **reçu d'inscription** sur la plateforme.
- Transmission à l'administration de l'école doctorale des deux reçus en format papier : paiement des frais et inscription au fichier national des thèses.
- L'étudiant est informé par e-mail dès que son attestation d'inscription est disponible.

5. Calendrier de dépôt des demandes d'inscription

Les demandes s'inscription en 1 ère année de thèse sont reçues selon le calendrier suivant :

- **Première session** : jusqu'au **vendredi 17 octobre 2025** (date limite de dépôt des dossiers) ;
- **Deuxième session** : jusqu'au **vendredi 5 décembre 2025** (date limite de dépôt des dossiers).